

Gérard Sousi

Président-Fondateur de l'Institut Art & Droit
Président-Fondateur du Fonds de dotation « Mécénat G & B. Sousi »
Maître de conférences de droit privé honoraire
Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Avocat Honoraire au Barreau de Lyon



Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon, Maître de conférences de droit privé, Gérard Sousi a fait toute sa carrière d'enseignant-chercheur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (1969 - 2010) dont il fut Vice-président de 2002 à 2007 puis Conseiller du Président pour l'art contemporain de 2009 à 2011.

Il est actuellement fortement engagé dans le mécénat en faveur de la culture, de la sauvegarde du patrimoine et de la solidarité.

I - Activités caritatives

En qualité de président du fonds de dotation. « Mécénat G. B. SOUSI », qu'il a créé en 2012 www.mecenatgbsousi.org, Gérard Sousi a mené diverses actions, parmi lesquelles :

- **En 2022**, Partenaire mécène du « Centre National des Archives Numériques de l'Art Urbain - Arcanes », en cours de constitution et soutenu par le ministère de la culture. Mécénat en faveur de la conservation-restauration du patrimoine mobilier et immobilier : « Fondation Hermione », « Les Amis de la Chapelle de Nissan ».

- **En 2020 et 2021**, mécénat de soutien à diverses associations et fondations : « Fondation Vasarely », « Fédération de l'Art Urbain », « Comité Solidarité Etudiante », « Association de l'Orchestre Symphonique Rhône Alpes Auvergne », « Fondation des Hospices Civils de Lyon », « Fondation du Sport Français », « Association A Bras Cadabra ».

Organisation et aide au financement d'une opération caritative et artistique « De l'art pour réparer le cœur des enfants », en faveur de l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque ».

- **Avant 2020**, participation au financement de l'extension de « la Maison du Petit Monde », établissement accueillant les parents d'enfants soignés dans l'hôpital Femme Mère Enfant de Lyon-Bron. Mécénat en faveur d'associations de sauvegarde du patrimoine : « Association des amis de la collégiale de Capestang » et « Associations des amis du vieux Boussagues ».

En qualité de président de l'Institut Art & Droit, qu'il a fondé en 1996, Gérard Sousi a mené en 2019, une action caritative et artistique dans le cadre du 30^{me} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Des casques de chantiers ont été confiés à des artistes renommés pour qu'ils les transforment en œuvres d'art, puis vendus aux enchères au profit d'une association de protection des droits de l'enfant.

Cette action était placée sous le haut patronage du Ministère des solidarités et de la santé et avait reçu le parrainage du Ministère de la culture et le soutien du Secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance.

Gérard Sousi est également membre bienfaiteur du Conseil International des Musées – ICOM, des « Amis de la Fondation Gianadda » et membre mécène des « Amis de la Gendarmerie ».

II - Activités en qualité d'universitaire (Université Jean Moulin Lyon 3)

Dans la cadre de ses fonctions d'enseignant-chercheur, Gérard Sousi a maîtrisé plusieurs disciplines, tel le droit des affaires, le droit des associations et le droit du marché de l'art.

- Enseignements

Après un mémoire sur « le délit d'abus de biens sociaux » et une thèse sur « la notion d'intérêt social en droit des sociétés », Gérard Sousi a d'abord enseigné le droit des affaires, en licence et en doctorat.

Puis souhaitant explorer d'autres domaines juridiques, il s'investit à partir de 1980, dans le droit des associations et fondations dont il est rapidement devenu un spécialiste reconnu. Il en a fait une discipline à part entière et pendant de nombreuses années, l'a enseignée principalement à l'Université Lyon 3, mais aussi dans d'autres universités où il a été appelé à faire des séminaires sur ce sujet.

Enfin, la dernière partie de sa carrière est consacrée au droit de l'art et au droit du marché de l'art qu'il enseigne dans le cadre du Master 2 « droit et fiscalité du marché de l'art », master dont il est le créateur.

- Recherches – Publications

Gérard Sousi est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles et commentaires de jurisprudence dans ces trois disciplines.

Après avoir publié plusieurs notes de jurisprudences en droit des sociétés, il est l'auteur d'un premier ouvrage en droit des associations publié aux éditions l'Hermès (1980), puis d'un autre publié aux Editions Dalloz (1985)vb. Il est ensuite coauteur et directeur scientifique du "Lamy Associations" et du « Formulaire commenté Associations » (1987 – 2020) dont il a été l'initiateur au sein des Editions Lamy (Wolters Kluwer). Il a également publié, dans diverses revues, de nombreux articles et commentaires de jurisprudence en droit des associations. On relèvera notamment sa série de notes de jurisprudence en droit des associations publiées régulièrement dans la Revue trimestrielle de droit des sociétés.

En droit de l'art et du marché de l'art, il a publié nombre de commentaires de décisions judiciaires rendues dans des litiges concernant des œuvres d'art et des opérateurs du marché de l'art.

- Missions – Mandats

La reconnaissance de son expertise en droit des associations s'est traduite par :

- son entrée, en qualité de Personne Qualifiée, au Conseil National de la Vie Associative où il a siégé de 1990 à 1996 et présidé la commission des affaires juridiques (aujourd'hui, Haut conseil à la vie associative);
- sa mise en position administrative de délégation auprès de la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes, où il a été nommé Rapporteur, chargé du contrôle des associations subventionnées (1990) ;
- sa nomination en qualité d'Enquêteur au Comité Central d'Enquête sur le Coût et le Rendement des Services Publics (Cour des Comptes), section "Gestion publique et vie associative " (1992-1994) ;
- son intégration dans le groupe de travail constitué sous l'égide du Ministère des affaires étrangères (DATAR), sur l'implantation en France des O.N.G (1998-1999).

- Créations

Au sein de son université, Gérard Sousi a créé :

- Le Diplôme d'université professionnel, *Droit et gestion des associations* (1997) ;
- le Master 2 professionnel, *Droit et Fiscalité du Marché de l'Art* (2002), dont il a assuré la direction jusqu'en 2010 ;
- l'*Institut de Droit de l'Art et de la Culture* (2005), dont il a assuré la direction jusqu'en 2010 ;
- le Master 2, *Droit de la Propriété Intellectuelle* (2005) ;
- le Master 2 professionnel, *Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia* (2006) ;
- le *CLAC - Club d'Art Contemporain* (2009), ayant pour finalité de sensibiliser les étudiants et les personnels de l'Université à l'art contemporain, dont il a assuré la présidence jusqu'en 2010.

III - Activités en qualité de président de l'Institut Art & Droit

Gérard Sousi est Président-fondateur de l'*Institut Art et Droit* depuis 1996. Cet Institut réunit de nombreux professionnels du monde de l'art et des juristes spécialisés, aux fins d'échanges, d'études, de recherches et de formations dans les domaines des Arts et du Droit (www.artdroit.org).

En cette qualité, outre l'organisation de colloques, conférences, groupes de travail, il a créé trois formations pour l'Université Panthéon-Assas Paris 2 :

- Une formation inédite, la *Préparation à l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur* (2003), devenue «*classe préparatoire* » en 2021, dont il assure toujours la direction ;
- un cycle de formation permanente, *L'œuvre d'art et le Droit* (2007), devenu « les rendez-vous du droit et de l'art », dont il assume toujours la direction ;
- un Diplôme d'Université en formation continue, de niveau Master 2, *Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art* (2012), premier diplôme ouvert dans ce domaine par une université française.

Ses nombreuses créations de formations universitaires en droit de l'art, au sein de son université et de l'Université Panthéon-Assas Paris 2, ont fait que Gérard Sousi est désormais perçu comme un précurseur ayant fait émerger un nouveau domaine juridique. Le succès de ses créations a eu pour conséquence de faire « école » dans plusieurs universités françaises, (notamment à Paris, à Nantes...), lesquelles, à leur tour, ont ouvert des masters 2 dédiés au droit du marché de l'art.

IV - Activités en qualité d'avocat spécialisé dans le secteur associatif

En qualité d'avocat au Barreau de Lyon (1979 - 2004), Gérard Sousi s'est spécialisé dans le conseil aux associations et dans l'audit d'associations recevant des fonds publics.

C'est ainsi que dans les années 1990, il a été chargé par le Président du Conseil départemental du Var de procéder à l'audit de la plupart des associations recevant des fonds publics de ce département. L'objectif était de rechercher dans la gestion de ces associations, d'éventuelles irrégularités pouvant conduire à des mises en « gestions de fait » déclarées par la Chambre régionale des comptes.

Pendant environ dix ans, Gérard Sousi a réalisé de nombreux audits portant *in fine* des recommandations juridiques de régularisation ou de dissolution.

V - Distinctions

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite (1992)

Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres (2016)

Officier des Palmes Académiques (2003)

Membre de la réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale -grade : commandant (2022)

Président d'honneur de l'Association Nationale des Docteurs en Droit – Section Rhône-Alpes

Titulaire de la médaille d'honneur de la Faculté de Droit de l'Université Lyon 3

Titulaire d'un « David de l'expertise » décerné par la Confédération européenne des experts d'art